

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03790

Numéro SIREN : 841 979 925

Nom ou dénomination : A.D.N PARQUET

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 797

A.D.N PARQUET
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1.000 €
Siège Social : 62 Traverse Chanteperdrix
Les Hauts des Bruyeres
13010 MARSEILLE
R.C.S MARSEILLE 841 979 925

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 02 Janvier 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 02 Janvier à 11 h 00, Madame HAMZA Samia, demeurant 62 Traverse Chanteperdrix les Hauts des Bruyeres 13010 MARSEILLE, Associé unique et seul Président de la Société A.D.N, au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,**
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,**
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

Madame HAMZA Samia, associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société A.D.N PARQUET, décide sa mise en liquidation amiable à compter du 02 Janvier 2020, en conformité des dispositions, statutaires et des articles L.237-1 à L 237-13 du Code de Commerce

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination Sociale, sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du président : 62 Traverse Chanteperdrix les Hauts des Bruyeres 13010 MARSEILLE.

DEUXIEME DECISION

Madame HAMZA Samia, associé unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi, des pouvoirs les plus étendus, pour continuer les affaires en cours, et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant participé à la direction de la Société sera soumise à l'accord de l'associé unique.

Il ne pourra, d'autre part céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une déclaration de l'associé unique soumise à publicité.

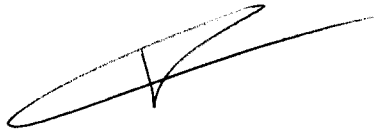
TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès verbal.

A MARSEILLE, LE 02 Janvier 2020.

**Nom et signature de l'associé
MME. HAMZA Samia.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a long horizontal stroke.

PROCURATION

Je soussigné, Madame HAMZA Samia

Demeurant : 62 Traverse Chanteperrix les Hauts des Bruyeres 13010 MARSEILLE

Agissant en qualité de Liquidateur amiable

Donne par la présente, pouvoir à Cabinet MCE.....

Demeurant 9 Rue Paradis 13001 MARSEILLE.....

.....

De faire pour moi et en mon nom, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.

.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces Justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MARSEILLE Le 23 Décembre 2020

Signature :

